

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nitrate d'ammoniaque + Mg

Version	3.0 / FR
Date de révision	26.11.2010
Date d'impression	27.11.2010

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**Informations sur le produit**

Nom commercial	: Nitrate d'ammoniaque + Mg
Société	: Lonza Ltd Muenchensteinerstrasse 38 CH-4002 Basel, Switzerland Téléphone: +41 61 316 81 11
Numéro d'appel d'urgence	: Lonza Ltd, CH-4002 Basel, Switzerland Téléphone: +41 61 313 94 94 (24h)
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice	: prodinfo@lonza.com

2. Identification des dangers**Classification de la substance ou du mélange**

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Étiquetage selon les Directives CE

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

67/548/CEE / 1999/45/CE

D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens des Directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE.

Conseils supplémentaires

Conseils généraux : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Nitrate d'ammoniaque + Mg

3. Composition/informations sur les composants**Composants dangereux**

No.-CAS	No.-CE / Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration
---------	--	----------------	---------------

nitrate d'ammonium

6484-52-2	229-347-8	—	78 %
-----------	-----------	---	------

4. Premiers secours

- Inhalation : Pas de précautions spéciales requises.
- Contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- Ingestion : En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin. Faire boire immédiatement beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche, Eau pulvérisée, Mousse
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Autres informations : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
- Méthodes de nettoyage : Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

Nitrate d'ammoniaque + Mg

7. Manipulation et stockage

Manipulation

- Conseils pour une manipulation sans danger : Pas de précautions spéciales requises.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Stockage

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver le récipient bien fermé. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
-

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
- Protection des mains : Matière appropriée : Caoutchouc nitrile
Temps de pénétration : > 480 min
Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales
- Protection de la peau et du corps : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
-

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

- État physique : solide
- Couleur : beige clair
- Odeur : inodore

Données de sécurité

- Masse volumique apparente : 0,970 g/cm³
-

Nitrate d'ammoniaque + Mg

Hydrosolubilité	: complètement soluble
Explosibilité	: Explosibilité (Règlement EU): Résistance à la détonation - test positif Méthode: Directive 80/876/CEE (avec 87/94/CEE)

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter	: Eviter le contact avec les matières combustibles (papier, laine, huile).
Matières à éviter Décomposition thermique	: Des matières combustibles, Substances alcalines Méthode: Epreuve de décomposition en gouttière (UN Manuel d'épreuves et de critères, Partie III, sous-section 38.2) Note: Pas apte à entretenir une décomposition thermique progressive auto-entretenu.
Réactions dangereuses	: Stable dans des conditions normales.

11. Informations toxicologiques

Les données toxicologiques suivantes se réfèrent à:

Nitrate d'ammonium (No.-CAS: 6484-52-2)

Toxicité aiguë par voie orale (DL50)	: > 2 000 mg/kg Espèce: rat Méthode: OCDE Ligne directrice 401
Toxicité aiguë par inhalation (CL50)	: > 88,8 mg/l Espèce: rat Durée d'exposition: 4 h
Irritation de la peau	: non irritant Espèce: lapin Durée d'exposition: 4 h Méthode: OCDE Ligne directrice 404
Irritation des yeux	: légèrement irritant Espèce: lapin
Génotoxicité in vitro	: négatif Test de Ames, Salmonella typhimurium

Nitrate d'ammoniaque + Mg

12. Informations écologiques

Les données écotoxicologiques suivantes se réfèrent à:

Nitrate d'ammonium (No.-CAS: 6484-52-2)

Effets écotoxicologiques

Toxicité pour le poisson (CL50)	:	74 mg/l Espèce: Cyprinus carpio (Carpe) Toxicité aiguë Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les daphnies (CE50)	:	555 mg/l Espèce: Daphnia magna
Toxicité pour les algues (CE50r)	:	83 mg/l Espèce: Desmodesmus subspicatus (algues vertes)

13. Considérations relatives à l'élimination

Déchets de résidus / produits non utilisés	:	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Contacter les services d'élimination de déchets.
--	---	---

14. Informations relatives au transport

IATA	Marchandise non dangereuse
IMDG	Marchandise non dangereuse
ADR	Marchandise non dangereuse
RID	Marchandise non dangereuse
DOT	Marchandise non dangereuse
TDG	Marchandise non dangereuse

Nitrate d'ammoniaque + Mg

15. Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Législation nationale : TRGS 511 (L'Allemagne): Groupe C I

Évaluation de la sécurité chimique

non demandé

16. Autres données

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.